

Quand utiliser cette liste :

Étape de la planification

Étape des travaux

La poussière et les débris de la construction peuvent transporter des micro-organismes. Utilisez cette liste de contrôle pour déterminer si les mesures adéquates d'enlèvement des débris ont été mises en place et sont exécutées correctement dans un établissement de soins de santé.

DATE : _____

AIRE/UNITÉ : _____

REPLIE PAR : _____

Critère	Conforme	Non conforme	Commentaires
<p>Le PPI, le constructeur, le chef de projet et les représentants des aires touchées discutent, planifient et mettent au point une signalisation qui indique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le trajet pour l'enlèvement des débris (p. ex., de façon à éviter les aires de soins aux patients); ▪ l'emploi d'un ascenseur ou d'un corridor réservé à cet effet; ▪ l'heure de l'enlèvement des débris (p. ex., aux moments les plus calmes de la journée); ▪ l'endroit où seront remisés les débris avant qu'ils soient sortis de l'établissement 			
<p>L'enlèvement des débris se fait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ils sont transportés dans des conteneurs/chariots dotés de couvercles hermétiques; ▪ ils sont recouverts d'une bâche humide ou jetés dans une chute extérieure; ▪ l'ouverture de la chute est scellée lorsqu'elle n'est pas utilisée. 			
<p>L'extérieur du chariot couvert, y compris les roues, est essuyé avec un linge humide avant de sortir de la zone de construction.</p>			

Liste de contrôle de CREA : Enlèvement des débris de construction

Critère	Conforme	Non conforme	Commentaires
En quittant l'aire de construction, les constructeurs doivent se débarrasser des débris comme suit : <ul style="list-style-type: none">▪ passer sur soi un aspirateur doté d'un filtre HEPA;▪ enlever et jeter les vêtements de protection qu'ils portaient dans la zone de construction;▪ enfiler une combinaison pour emprisonner la poussière sur leurs vêtements.			

Bibliographie

1. Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario), Comité consultatif provincial des maladies infectieuses (CCPMI). *Pratiques exemplaires en matière de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les établissements de soins de santé*, 2^e éd. Toronto, Ontario, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012. Accessible à l'adresse : http://www.publichealthontario.ca/fr/eRepository/Best_Practices_Environmental_Cleaning_2012_FR.pdf
2. Cotten, B. « Construction and renovation », dans *Association for Professionals in Infection Control and Epidemiology*, texte en ligne de l'APIC [Internet]. Washington, DC, Association for Professionals in Infection Control and Epidemiology, c2015 [cité le 30 mars 2015].
3. Groupe CSA. *Z317.13-F12 : Lutte contre l'infection pendant les travaux de construction, de rénovation et d'entretien dans les établissements de santé*, Toronto, Ontario, Groupe CSA, 2012.
4. « Infections nosocomiales chez les patients d'établissements de santé liées aux travaux de construction : Atténuer le risque d'aspergillose, de légionellose et d'autres infections », *Relevé des maladies transmissibles au Canada*, vol. 27, Suppl. 2 (2001), p. ix., p. 1-46.. Accessible à l'adresse : http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071124033330/http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/01vol27/27s2/index_f.html